Nations Unies S/2002/1310



Conseil de sécurité

Distr. générale 3 décembre 2002

Original: français

Lettre datée du 2 décembre 2002, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent du Sénégal auprès de l'Organisation des Nations Unies

Me référant à l'Accord de cessation des hostilités en Côte d'Ivoire, signé le 17 octobre 2002 à Bouaké, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance ce qui suit, en ma double qualité d'Ambassadeur du Sénégal et de représentant du Président en exercice de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO).

Médiateur des négociations de Bouaké, mon gouvernement entend confirmer son accord pour participer à la Force d'interposition de la CEDEAO en Côte d'Ivoire et en assurer le commandement, le Sénégal ayant accepté de fournir le contingent numériquement le plus important (650 soldats), aux côtés du Bénin, du Ghana, du Niger et du Togo.

Dès lors, il appartient à la CEDEAO de prendre, en ce qui la concerne et en fonction des progrès attendus des négociations de Lomé, toutes les dispositions nécessaires au déploiement de la Force d'interposition, en remplacement des troupes françaises qui s'acquittent parfaitement d'une mission aussi délicate, depuis la conclusion de l'Accord de Bouaké.

Président en exercice de la CEDEAO, le Sénégal voudrait, à nouveau, rendre hommage aux partenaires européens, nord-américains et autres, y compris les Nations Unies et l'Union africaine, partenaires dont le concours dynamique est particulièrement apprécié. À cet égard, il salue l'action diligente et responsable de la France, dont la présence de troupes d'interposition en Côte d'Ivoire, avec l'assentiment des parties, aura permis d'éviter le pire et de préserver les chances, encore fragiles de paix.

Dans le cadre de la mise en place de la Force ouest-africaine d'interposition, le Sénégal sait donc compter sur les Nations Unies, singulièrement le Conseil de sécurité ainsi que le Secrétaire général, pour appuyer efficacement les efforts conjugués des Ivoiriens et de la CEDEAO, aux fins de contribuer, tous ensemble, au retour de la paix et à la réconciliation nationale en Côte d'Ivoire.

L'Ambassadeur, Représentant permanent (Signé) Papa Louis Fall